

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 13 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DPE 81 Signature avec PARIS HABITAT-OPH d'une convention de recouvrement des charges relatives à quatre emplacements de parkings situés 78 rue Nationale (13^{ème}).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec PARIS HABITAT OPH une convention de recouvrement des charges relatives à quatre emplacements de parkings situés 78 rue Nationale (13e) ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec PARIS HABITAT OPH la convention de recouvrement des charges relatives à quatre emplacements de parkings situés 78 rue Nationale (13^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la mission 463, chapitre 011, nature 614, rubrique 810, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.